

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 novembre 2022

Présents : Dominique Gahier, Françoise Morin, Véronique Charmasson, Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Geneviève Pointelin, Elisabeth Vinit

Sont excusés : Denis Munerot qui a donné pouvoir à Dominique Gahier, Philippe Fournier et Nicolas Piquet.

Secrétaire de séance : Caroline Dulac

Ordre du jour :

1 - **Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – SITCOM : Rapport annuel d'activités 2021 consultable sur : <https://letri.com/documentation>

Dominique Gahier et Christian Lhuillier étaient présents à la réunion du SITCOM présentant ce rapport.

En voici quelques grandes lignes :

Le SICTOM est responsable du ramassage des déchets (collectes sélectives), gère les déchetteries, délègue ensuite la compétence du traitement des déchets au SYDOM du Jura.

Celui-ci possède 5 stations de transfert (pour nous Poligny) qui envoient les déchets au centre départemental de traitement (à Lons le Saunier). De là, les déchets qui ne sont ni compostés, ni incinérés partent dans des usines de recyclage. Le Sydom possède en outre une station de stockage des déchets non dangereux à Courlaoux.

Quelques chiffres : dans le Jura, les déchets ménagers et assimilés représentent **466 kg par habitant**

(Soit : 17 % poubelle bleue ; 58 % poubelle grise ; 10 % déchetterie et 15 % verre).

En dix ans, le volume de nos déchets n'a que peu diminué (par exemple -6 % seulement en ce qui concerne le bac gris), il a même réaugmenté depuis 2019.

On est loin des -20 % attendus sur la mandature !!!

C'est en 2024 qu'on passera à la redevance incitative, qui tiendra compte du nombre de ramassages effectifs de nos déchets.

3. **Logiciel comptabilité, évolution du système.**

La direction générale des finances publiques (DGFIP) impose de nouveaux logiciels de comptabilité. Ainsi l'instruction budgétaire et comptable dite « M57 » va devenir universelle, ceci implique des changements pour lesquels notre contrat avec l'entreprise JVS (société de service informatique) passe d'un montant de 2748.26 euros par an à un montant de 3690 euros.

Une décision acceptée à l'unanimité.

4. **Eclairage public, quatrième tranche.**

Chaque année la commune remplace une partie des lampadaires et des ampoules de l'éclairage public, pour diminuer le coût de celui-ci. En 2022 la commune en aura remplacé huit, sur 59 points d'éclairage, il n'en restera plus que 14 à remplacer à partir de 2023.

Par ailleurs, le conseil adopte la décision de **couper l'éclairage nocturne dès 23 heures** au lieu de 24 heures : cela permettra encore un peu d'économiser l'électricité, dans la perspective d'un avenir proche où le SIDEC conseille aux communes de multiplier par 3.4 leur prévision de budget pour l'électricité en 2023, étant donnée la conjoncture actuelle. Tout petit pas dans le sens de la « sobriété énergétique » est bon à faire !

5. Rénovation du deuxième appartement de l'ancienne école.

La commune a reçu deux devis pour une rénovation de cet appartement (peintures essentiellement). Ces devis se montent à 6594.17 euros et à 13983.64 euros.

Tenant compte du fait que nous sommes en train de faire établir de nouveaux DPE (diagnostic de performance énergétique) pour les appartements de l'école et qu'il faudra dans un avenir relativement proche faire des travaux conséquents pour les mettre aux normes actuelles, le conseil a décidé de reporter ces travaux, l'appartement ayant été rendu en bon état, par contre il n'y aura pas d'augmentation du loyer entre les deux locataires de ce logement.

6. Questions et informations diverses

- Internet / Informatique

La commune fait face à des soucis de sécurité concernant sa boîte mail, qui est une adresse wanadoo devenue obsolète. Nous allons d'une part prendre un nom de domaine, d'autre part ouvrir un site pour le village, chez un hébergeur. En effet la communauté de communes n'héberge plus le site de Montigny, ni celui des autres 65 communes de la communauté de communes.

La commune va s'adresser à l'entreprise JORDEL MEDIAS (Doucier), qui héberge provisoirement gratuitement notre site, afin d'avoir à la fois une adresse mail sécurisée, un nom de domaine et l'hébergement de notre site.

- Employés municipaux

Les employés municipaux ont droit, s'ils remplissent correctement leurs services, à une prime de fin d'année calculée sur la base du nombre d'heures effectuées. Le conseil n'a rien contre le versement d'une telle prime, demande au maire de se renseigner auprès des services gestionnaires du montant horaire possible de cette prime.

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur la possibilité de recruter une deuxième personne afin de seconder notre agent technique une journée par semaine, ce qui permettrait la réalisation de tâches non réalisées actuellement par manque de temps ou pour lesquelles deux personnes sont nécessaires

- Repas du CCAS

Cette année, la commune sera en mesure d'offrir un repas aux anciens, la date en est provisoirement fixée au 15 janvier. Une réunion prochaine du CCAS en fixera les modalités.

- Tour cycliste du Jura

Il passera par Montigny le 15 avril 2023, au cours de l'unique étape de 160 km avec un départ à Poligny et une arrivée au Mont Poupet

- Projet chalet

En ce qui concerne le projet pour l'achat du chalet qui nous a été présenté il y a un mois, nous attendons un retour de nos candidats pour délibérer ou non de leurs demandes, ce qui donnerait lieu à un vote à bulletin secret, qui n'a pas lieu d'être tant que la demande n'est pas confirmée. Pour information, un autre couple (lui cuisinier, elle sommelière) se porte aussi candidat à l'achat du chalet pour y ouvrir un bar à vins.

Le conseil se termine à 22h50, **le prochain conseil aura lieu jeudi 8 décembre à 20 heures.**

La secrétaire



Le maire

